



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussigné, greffière de la ville de Normandin, que le 20 juin 2016, à 20 h, sera tenue une séance publique extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure :

Au 1128 avenue du Rocher, autoriser l'aménagement d'un accès double sur la rue Saint-Jean-Baptiste d'une largeur maximum de 45,51 mètres, alors qu'au règlement de zonage actuellement en vigueur, la largeur d'un accès double pour les usages non résidentiels ne doit pas excéder 12 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 1^{er} JUIN 2016.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

(Publié dans le Journal «LE QUOTIDIEN, édition du 3 juin 2016).